



---

**Procès-verbal de la sixième assemblée du conseil d'administration tenue le vendredi  
20 janvier 2017, 9 h 00, à l'hôtel de ville de Beauharnois / ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

---

**PRÉSENCE :**

- ↪ **Dagenais, Gaétan** ..... Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ↪ **Haineault, Claude** ..... Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↪ **Pinard, Michel** ..... Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ↪ **Simon, Nathalie** ..... Châteauguay, administratrice, siège n° 1

**Autre(s) présence(s) :** **Reid, Marie-France** ..... Châteauguay, administratrice substitut  
**Toulouse, Linda** ..... Beauharnois, administratrice substitut  
**Gravel, Alain** ..... Secrétaire-trésorier et directeur général de la régie  
**Fortin, Julie** ..... Beauharnois, directrice générale  
**Gagnon, Sébastien** ..... Châteauguay, directeur général adjoint

---

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

**2. ORDRE DU JOUR**

**2017-042** Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conservant le point « Varia » ouvert, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2016
4. Liste des comptes payés
5. État des résultats au 31 décembre 2016
6. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
7. Infrastructures de la Phase 2 – État d'avancement des dossiers
8. Rencontre d'analyse et de réflexion
9. Prochaine assemblée
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ.**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 20 DÉCEMBRE 2016**

**2017-043** Il est proposé par monsieur Gaétan Dagenais, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinquième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 20 décembre 2016 tel que déposé.

**ADOPTÉ.**



#### 4. LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES COMPTES À PAYER

**2017-044** Attendu que, depuis la dernière assemblée, les comptes suivants ont été payés, à savoir :

Chèque n°	Description	Montant
004	Ville de Beauharnois – Entente de service, prêt de personnel (novembre 2016)	7 363,74 \$
005	Ville de Beauharnois – Entente de service, prêt de personnel (décembre 2016)	4 652,09 \$
006	Médias Transcontinental S.E.N.C. – Avis public assemblées 2017	209,26 \$
<b>TOTAL</b>		<b>12 225,09 \$</b>

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement des comptes effectué depuis l'assemblée du conseil d'administration du 20 décembre 2016, soit un montant de 12 015,83 \$ pour des dépenses reliées à l'exercice financier 2016 et de 209,26 \$ pour des dépenses reliées à l'exercice financier 2017, pour un montant total de 12 225,09 \$.

**ADOPTÉ.**

#### 5. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 DÉCEMBRE 2016

Le directeur général présente et dépose l'état des résultats de l'exercice financier 2016 de la régie. Il précise qu'il rencontre le vérificateur externe désigné par le conseil d'administration le lundi 23 janvier pour le début des procédures relatives à l'audit des livres comptables de la régie.

#### 6. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

##### RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-007

Un retour sur les démarches et procédures en cours est effectué. La grève des juristes du gouvernement du Québec paralyse l'ensemble des dossiers d'approbation des règlements d'emprunt municipaux par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

##### INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 1 – COMPLEXE MULTI-PLATEAUX INTÉRIEUR

Le directeur général résume le contenu de la rencontre préliminaire qu'il a tenu le mardi 17 janvier dernier avec les représentants de l'adjudicataire ayant soumis la proposition la plus basse, les professionnels externes mandatés au dossier et le chargé de projet de la Ville de Châteauguay. Il présente et dépose le projet de compte rendu de cette rencontre.

En réponse à une opportunité soulevée par l'ingénieur externe au dossier lors de la rencontre préparatoire, visant à réduire les délais et s'assurer d'optimiser les chances de respecter l'échéancier initial de réalisation contenu aux documents d'appel d'offres, l'adjudicataire pressenti a déposé une « proposition de budget pour débiter les travaux » en ce qui concerne la coordination des plans et devis ainsi que les dessins d'atelier de la structure d'acier. Toutefois, considérant la situation particulière et potentiellement problématique entourant les procédures d'approbation du règlement d'emprunt relatif aux infrastructures de la phase 1, le conseil d'administration convient de ne pas donner suite pour l'instant à cette offre.



## INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 1 – COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

Monsieur Claude Haineault résume l'historique du dossier et présente les divers scénarios envisagés en matière d'infrastructures, de coûts afférents et du partage éventuel de ceux-ci. Il est convenu qu'il est dans l'intérêt de la régie que la capacité des installations aquatiques demeure à 550 baigneurs. L'appel d'offres public pour la construction du site est à être initié incessamment, en vue d'un octroi de contrat au début du mois de mars, toujours conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt de la régie. Les services du personnel de la Division Approvisionnements de la Ville de Châteauguay pourrait être invité à participer au processus.

Il indique que la Ville de Beauharnois va prendre charge de divers travaux accessoires liés à la préparation du site et à la disponibilité des infrastructures municipales, notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau. Il est également convenu que la contribution de la régie au complexe aquatique familial extérieur demeure plafonnée à un maximum de 6 M \$, à être remboursée par les municipalités membres de la régie selon les termes de l'entente intermunicipale. Advenant un éventuel dépassement de coûts, l'excédent serait assumé par le règlement d'emprunt de la régie, si les sommes sont disponibles, mais son remboursement serait à la charge exclusive de la Ville de Beauharnois, à titre de contribution excédentaire.

M. Haineault rappelle également qu'il est important de considérer que la Ville de Beauharnois cède à titre gracieux le terrain sur lequel sera implanté le complexe, contrairement au projet du complexe intégré multi-plateaux qui doit être acheté et pour lequel Beauharnois assume sa part. Puisque la valeur du terrain cédé est sommairement estimé à 1 M \$, la contribution réelle de Beauharnois dans cette infrastructure n'est pas de 20,91 %, au prorata de la population 2017, mais plutôt de 32,21 %, pour une infrastructure au coût total de 7 M \$ (coût du complexe plus celui du terrain). De plus, advenant un excédent de coûts de 500 000 \$ à être assumé par Beauharnois, la contribution relative de la Ville serait alors de 36,73 %, soit 20,91 % du montant initial de 6 M \$ (1 254 600 \$), plus la valeur du terrain (1 M \$) et l'excédent de coûts (500 000 \$), pour un projet global de 7,5 M \$.

## **7. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**

### INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 2 – AQUA-COMPLEXE INTÉRIEUR

Le directeur général précise que le Programme fonctionnel et technique (PFT) de cette infrastructure devrait être complété d'ici la fin du mois de mars. Cela permettra d'y intégrer les détails de la Phase 1 afin d'optimiser la connectivité des installations et la convivialité de l'ensemble.

### INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 2 – BASE DE PLEIN AIR 4 SAISONS

Monsieur Claude Haineault indique que la Ville de Beauharnois devra effectivement intercéder auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir une autorisation pour « usages autres qu'agricoles » afin de permettre les activités de la base de plein air sur ce site.

## **8. RENCONTRE D'ANALYSE ET DE RÉFLEXION**

### **8.1. Préparation de la rencontre prévue pour le jeudi 9 février prochain**

Après discussion, il est convenu que l'activité sera tenue de 8 heures à midi 30, au lieu de 10 heures à 14 h 30, pour cause de conflit d'horaire de certains administrateurs. Une rencontre spéciale du comité de pilotage aura lieu dans la semaine débutant le 30 janvier prochain afin de finaliser l'ordre du jour de l'activité du 9 février.



Madame Nathalie Simon indique avoir rencontré les responsables de l'organisme Gesta-Forme la semaine dernière. Ce sujet sera traité lors de l'activité du 9 février.

Monsieur Claude Haineault mentionne qu'un fonds dédié aux projets inter-MRC pourrait être disponible au niveau de la CMM. Cette avenue sera analysée afin de déterminer s'il s'agit d'une opportunité intéressante pour la régie en ce qui concerne le financement de ses immobilisations.

## 9. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration aura lieu le mardi 14 mars 2017, à 13 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Châteauguay.

## 10. VARIA

Il n'y a aucun point ajouté en varia.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question posée au conseil d'administration.

## 12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

**2017-045**

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 11 h 10.

**ADOPTÉ.**

**Michel Pinard,**  
président du conseil d'administration

**Alain Gravel,**  
Secrétaire-trésorier